

QUESTIONS DIVERSES
AFFAIRE N° 32/6

OBJET: Cession à la SIDR d'un terrain de 3291m² cadastré section AR n° 22-23-24, en vue de la construction de logements sociaux urbains et d'un local commercial.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le projet de réalisation d'un lotissement très social (LTS) sur le terrain communal sis à l'angle des rues Jacob et Monthyon ayant dû être abandonné en raison du fait qu'il ne permettait pas d'utiliser au mieux les possibilités de construction offertes par le Plan d'Occupation des Sols, je vous propose de céder ce terrain, d'une superficie totale de 3 291m², cadastré section AR n°22-23-24, à la Société Immobilière du Département de la Réunion qui prévoit d'y réaliser 50 à 60 logements sociaux urbains(LSU) et un local commercial en immeubles collectifs.

Je vous demande votre avis sur ce projet de cession qui s'opèrerait au prix fixé par le Service des Domaines.

En cas d'accord vous voudrez bien m'habiliter à représenter la Commune dans l'acte de cession à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V. - Rt. Denis le 14 Janvier 1982
P/ le Préfet, le secrétaire Général,
Mique Didier CULTRIAUX
Pour Copie certifiée Comparée
P/ le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales,

Mique : Martin - Claude ALARCON